

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009**

54/2009

CREATION DE POSTE ET SUPPRESSION DE POSTE

M. BOURGEOIS présente le dossier.

Filière Administrative :

Un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, responsable de la vie associative et de l'événementiel quittera la Collectivité en début 2010. Afin de procéder au mieux à la transmission du poste, il est envisagé de recruter un adjoint administratif au 1^{er} décembre 2009.

Vu la candidature présentée par un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, dont les compétences correspondent à l'exigence du service, il est envisagé le recrutement de cet agent au 1^{er} décembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à effet du 1^{er} décembre 2009 et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} janvier 2010.

M. GAUTRELET demande si le poste sera à temps plein.

M. BOURGEOIS répond par l'affirmatif.

Mme DAMON demande si, au vu de toutes ces modifications, il sera possible d'obtenir un organigramme de la Mairie.

M. BOURGEOIS répond qu'un organigramme fonctionnel peut effectivement être fourni.

Mme DAMON souhaiterait connaître le nom des différents fonctionnaires afin de savoir à qui s'adresser.

M. BOURGEOIS rappelle que les élus doivent s'adresser aux Adjointes ou au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint.

Considérant la mutation d'un adjoint administratif territorial au 1^{er} janvier 2010

Considérant le recrutement envisagé,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE la création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE à temps complet.

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} décembre 2009.

AUTORISE la suppression d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE à temps complet.

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2010.